Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D09DFB_JAN26-DE

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

RAPPORT D'EVALUATION DES CHARGES LIEES AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

La Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC) de Fougères Agglomération s'est réunie le 18 novembre 2025. Le rôle de la commission est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des communes vers l'EPCI ou inversement.

Etait à l'ordre du jour de la CLETC le transfert de la compétence PLU des communes à Fougères Agglomération.

Le rapport issu des débats de la CLETC est joint à la présente délibération.

Vu le IV de l'article 1609 nonies C-IV du CGI ;

Vu la délibération du 24 février 2025 du Conseil d'Agglomération approuvant le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-06-03-000002 du 3 juin 2025 portant modification des statuts de Fougères Agglomération ;

Vu le rapport validé par la CLECT en date du 17 novembre 2025 ;

Considérant que ce rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Entendu le présent exposé,

Il est proposé au Conseil municipal avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services :

- D'approuver le rapport de la CLETC concernant le coût de la compétence PLU.

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (Mme D'ORSANNE et Mme LOOTEN)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T11:49:04+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:49:03